

👁️ Prévisualisation de l'offre d'emploi O076241015000819, ne pas communiquer le lien de cette page.

AGENT RECENSEUR - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Offre n° O076241015000819

Publiée le 15/10/2024

Synthèse de l'offre

Employeur

[MALAUNAY](#)



Malaunay

Située au coeur de la vallée du cailly et à 11 kms de Rouen, la commune de Malaunay (6 216 habitants), pionnière des démarches de transition écologique, est réputée pour la diversité des services publics offerts aux usagers et pour les nombreuses actions qu'elle mène en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de l'environnement (commune labellisée territoire engagé transition écologique climat - air - énergie).

Site web de l'employeur	http://www.malaunay.fr/
Lieu de travail	📍 Place de la Laïcité, Malaunay (Seine-Maritime)
Poste à pourvoir le	16/01/2025
Date limite de candidature	14/11/2024
Type d'emploi	Vacation
Durée de la mission	1 mois
Nombre de postes	15

Détails de l'offre

Famille de métiers	Citoyenneté, population, affaires administratives et vie associative > Affaires administratives	Grade(s) recherché(s)	Vacataire
Métier(s)	→ Assistant ou assistante de gestion administrative		
Ouvert aux contractuels	Oui (Vacation) Un vacataire effectue une tâche précise et ponctuelle au sein d'une collectivité ou établissement territorial. Il n'est pas recruté sur un emploi, et ne dispose pas de droits à congés statutaires ou de droit à formation.		
Temps de travail	Temps complet	Télétravail	Non
Management	Non		

Descriptif de l'emploi

Dans le cadre du recensement de la population 2025 qui se déroulera du jeudi 16 janvier 2025 au samedi 15 février 2025 inclus, la commune de Malaunay recrute 15 agents recenseurs.

Les enquêtes de recensement préparées et réalisées par les communes pour le compte de l'Etat déterminent les populations légales de la France, décrivent les caractéristiques de la population, les déplacements et les conditions de logement afin de permettre de définir les politiques publiques, la contribution de l'Etat au budget des communes, de décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation, de définir le nombre d'élus au conseil municipal...

Missions / conditions d'exercice

L'agent recenseur a pour missions principales :

- collecter l'ensemble des informations et documents qui seront ensuite traités par l'INSEE
- intervenir auprès de tous les foyers de la commune de Malaunay

Cette fonction exige une grande disponibilité, le travail s'effectuant notamment en soirée et le samedi quand les habitants sont à leur domicile.

L'agent recenseur devra être disponible :

- début janvier : 2 demi-journées de formation et 1 ou 2 jours de préparation des opérations de recensement.
- de janvier à février : opérations de recensement (travail en soirée et le samedi)

L'agent recenseur est chargé, plus précisément :

- d'effectuer la tournée de reconnaissance (avant le recensement) :
 - * Repérer l'ensemble des adresses de la commune,
 - * Organiser sa tournée de manière rationnelle
- de déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet :
 - * Déposer à chaque habitant les imprimés de recensement
 - * Expliquer aux habitants la procédure pour compléter l'imprimé du recensement en ligne
 - * Aider les personnes qui en expriment le besoin à compléter les imprimés papier
- de suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
 - * Tenir à jour régulièrement le carnet de tournée
 - * Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
 - * Pour les réponses par internet : assurer un suivi des alertes reçues par SMS
- de relancer les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis,
- de rendre compte de l'avancement de son travail au coordonnateur communal au moins une fois par semaine,
 - * Lui remettre les questionnaires collectés manuellement
 - * Comparer les résultats issus d'internet et régler d'éventuels problèmes,
- de Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Profils recherchés

- Disponibilité
- Sens de l'organisation et de la méthode
- Rigueur
- Aisance relationnelle, bonne présentation
- Moralité, neutralité discrétion et confidentialité
- Aisance avec l'outil informatique (internet)
- Mobilité
- Équipé d'un téléphone portable
- Ténacité
- La connaissance du territoire de la commune serait un plus

Contact et modalités de candidature

Contact

0232825555

Informations complémentaires

Compte tenu du caractère spécifique et ponctuel de leurs fonctions, il est proposé de fixer la rémunération de ces agents à la vacation :

- par feuille de logement remplie
- par bulletin individuel rempli
- par séance de formation (1/2 journée)

Par ailleurs, pour tout agent recenseur ayant atteint un objectif de 75% de collecte au sein du secteur ou du district qui lui sera assigné, un montant fixe correspondant à 20% de l'indice majoré 366 destiné à couvrir l'ensemble des frais inhérent aux fonctions (tournées de reconnaissance, déplacements, etc.) lui sera versé à l'issue des opérations de recensement.

Dans le cas où l'agent se verrait assigner, pour quelle que raison que ce soit, un deuxième secteur ou district, le montant des vacations réalisées sur ce secteur ou ce district serait majoré de 25 %.

Une bonification supplémentaire de 150 € sera enfin versée à tout recenseur ayant atteint un objectif de 95 % de collecte au sein du secteur ou du district qui lui sera assigné.

Le barème de rémunération des recenseurs sera fixé dès que le montant de la dotation forfaitaire de recensement 2025 sera publiée.

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire :

- principalement par mail à mairie@malaunay.fr en précisant dans l'objet "Candidature au poste d'agent recenseur"

OU

- par courrier à la Mairie de Malaunay - Place de la Laïcité 76770 MALAUNAY

Adresse de l'employeur

MALAUNAY

>Place de la Laïcité

76770 Malaunay

✓ **Travailleurs handicapés**

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.